



2 avenue Jean Rieux 31500 TOULOUSE
Bulletin régional N°5 octobre 2017
Bi-trimestriel Prix au numéro 1 Euro

Dispensé de timbrage Toulouse St Cyprien

Imprimerie spéciale SNEP
2 Avenue Jean RIEUX
31500 Toulouse
ISSN 1265 - 6526
CPPAP: 0318S05698
Dépôt légal Décembre 2012
Directeur de la publication:
C. BOYALS - 10 rue de l'Avenir
31500 TOULOUSE

Déposé le 6 Octobre 2017

Dispensé de timbrage
ROUTAGE 206



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Sommaire

P1 : Grève du 10 octobre.
P2 et 3 : Pourquoi se mettre en grève.

P4 : Rentrée scolaire.

P5 : Fiche de syndicalisation

P6 : Trésoriers départementaux et citation à méditer.

P7 : Stagiaires.

P8 : Stages mutation.

P9 : Equipements. Rentrée en Aveyron.

P10 : Organigramme académique.

Le 10 octobre TOU.te.S EN GREVE

A l'appel de l'ensemble des organisations syndicales

Pour une école de qualité où l'EPS tient toute sa place

Au bénéfice d'une société solidaire et égalitaire

(Contre les 120000 suppressions de postes, contre le recours à la précarité)

Pour des personnels garantis dans leur emploi et
revalorisés

Au bénéfice d'une fonction publique indépendante au
service de toutes et tous

(contre le report du PPCR, contre le gel du point d'indice, ...)



Attention, suite à une décision du Conseil Académique de juin 2017, ce bulletin sera le seul de l'année envoyé au format papier. Sauf si vous souhaitez continuer à recevoir les suivants sous ce format (il faudra alors nous en avvertir par mail à s3-toulouse@snepfsu.net), les autres seront désormais envoyés sous format numérique.

Rappel : comme d'habitude, ce 1er bulletin est envoyé à toute la profession, les suivants ne le seront qu'aux syndiqués 2016/2017 et 2017/2018.





SI L'ÉCOLE FAISAIT
SON TRAVAIL,
J'AURAIS DU TRAVAIL !



**Au-delà de l'insulte,
LISONS BIEN ENTRE LES LIGNES !**

Après 4 mois de Macron, les patrons sont en joie

Rien ne les arrête plus
Ils déversent leur bile,
Vocifèrent leur haine du fonctionnaire, enseignants en tête

Nous sommes des emmerdeurs, à vouloir former des citoyens éclairés, critiques et libres
Notre indépendance vis-à-vis des pouvoirs financiers exacerbe leur envie de posséder

L'appât du gain les rend insultants et méprisants

RAPPELONS LEUR QUELQUES VERITES :

Le MEDEF avait promis 1 million d'emplois

Grâce

Au CICE*
Et Pacte de responsabilité
= 100 Milliards €
Donnés aux entreprises



837000 chômeurs
de plus

Résultats

Et ils continuent Suppression de l'ISF pour les actionnaires = perte de plus de 3 Milliards pour l'état
Et s'attaquent à la fonction publique (suppressions de postes, recul salarial)

Force est de constater que leur volonté n'est pas de réduire le chômage, mais de récupérer la formation professionnelle pour former des ouvriers à leur main, et faire de nous des valets du marché.



Après avoir détruit les règles de protection des salariés (ordonnances loi travail XXL), la formation professionnelle sera le prochain dossier du gouvernement pour lutter contre le chômage (ainsi que l'assurance chômage)

Arrêtez de nous prendre pour des quiches, et de jouer au méchant Gattaz qui avance les pions et Blanquer, le gentil, qui joue la mijaurée ...

Macron/Gattaz s'attaquent à l'école.

Et à toute la fonction publique, parce que nous représentons un modèle de société basée sur la répartition des richesses pour une société plus juste, plus égalitaire, plus solidaire.

Nous sommes d'accord il y a des progrès à faire !!!

Mais c'est insupportable pour le MEDEF et Macron le banquier-Président

*Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi, et pacte de responsabilité sont des mesures inspirées par le jeune secrétaire général adjoint à l'Elysée, Macron

Ce n'est pas en tapant sur les fonctionnaires que le chômage baissera, que la qualité du service s'améliorera.

TOUteS EN GREVE et EN MANIF

Philippe GOIRAND



POUR un véritable plan de développement des services publics POUR des fonctionnaires protégés dans leur emploi et revalorisés

Rappelez-vous, 100Milliards de cadeaux fiscaux = 837000 chômeurs de plus

Et maintenant, création d'1 million d'emploi public = 32 Milliards €

Alors, comment lutter contre le chômage ?

Et du même coup, lutter contre l'échec scolaire, améliorer les soins et la santé...

Ce serait trop simple et surtout non rentable, notre modèle ne les intéresse pas, il ne les enrichit pas.

Alors ils s'en prennent à tous les fonctionnaires et aux précaires, en réduisant les salaires (CSG, jour de carence, gel du point d'indice, report du PPCR...), en supprimant 120 000 emplois publics sur le quinquennat et 200 000 contrats aidés.

Mais précisément qu'est ce qui nous attend ?

A la lecture de ces 2 extraits du livre de JM Blanquer, ministre de l'EN, on comprend mieux

Des obligations réglementaires de service repensées devraient ainsi intégrer l'ensemble des activités effectuées au sein de l'établissement et non plus seulement le temps d'enseignement. Cela pourrait se faire dans le cadre d'une *annualisation du temps de travail*. Ce nouveau schéma pourrait comprendre un temps d'enseignement plafonné et un forfait global pour toutes les autres missions, l'ensemble dessinant un temps annualisé encadré par une convention nationale collective. Dans ce nouveau système, il n'y aurait plus d'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE), de temps de décharges, d'heures supplémentaires/année (HSA), d'heures supplémentaires effectives (HSE), d'heures statutaires de coordination pédagogique, mais une rémunération tenant compte de la réalité du travail du professeur, modulée en fonction des prises de responsabilités et des formes d'engagement. Le système deviendrait à la fois plus lisible et plus équitable.

Cela pourrait se traduire, pour les professeurs, par l'introduction d'une *part de rémunération variable, fondée sur l'atteinte d'objectifs individuels et collectifs*, définis conjointement par le chef d'établissement et les professeurs. Il s'agit de reconnaître l'engagement dans l'établissement.

-pourquoi ce gouvernement décide de **geler le point d'indice**

-pourquoi **l'application du PPCR est reportée**

Et on comprend surtout sur quelle base le gouvernement envisage un dialogue avec les syndicats sur les salaires des fonctionnaires.

De plus, nos salaires seront impactés par la **hausse de la CSG**, les mesures de compensation étant incomplètes.

Le **rétablissement du jour de carence** est une mesure démagogique (plus des 2/3 des salariés du privé n'y sont pas soumis par accord d'entreprise ou couverture mutuelle) sans effet sur l'absentéisme au travail. Au contraire il aggrave la santé des salariés.

120 000 suppressions de postes sont déjà mises en perspective pour ce quinquennat, c'est 1300 postes dès cette année dans le secondaire.

Dans la Fonction Publique, c'est **1 emploi sur 5 qui se fait sous contrat précaire**, que ce gouvernement jette au chômage sans au-

tre procès comme pour les emplois aidés.

Et le pouvoir d'achat des retraités qui se dégrade encore et toujours.

PPCR : une épine dans le pied de ce gouvernement

La signature de l'accord PPCR, (insuffisant, c'est vrai! et nous l'avons dit) est aujourd'hui un problème pour ce gouvernement.

Il est en opposition avec leur vision « vassalisante » de nos métiers, et méritocratique de nos rémunérations.

NOUS VALONS MIEUX QUE ÇA !

Exigeons le respect des engagements de l'état (PPCR) et
une véritable négociation salariale pour la revalorisation de TouTEs

Philippe GOIRAND





RENTREE SCOLAIRE

« Le rectorat ne répond plus ... »

En cette rentrée, quasi parfaite pour notre nouveau Ministre de l'Éducation Nationale, le SNEP académique dénonce quant à lui la gestion calamiteuse des personnels TZR et contractuels en EPS.

En effet, depuis le mois de mars, nous avons alerté le rectorat de Toulouse sur le trop faible calibrage d'entrants en EPS. La suppression de 15 postes de TZR sur notre académie n'en est que la suite logique.

Dès le mois de juin, nous avons signalé les points sensibles et les départements qui allaient se retrouver sans aucun TZR disponible dès la rentrée de septembre (Ariège, Lot, Hautes Pyrénées et Aveyron).

Dès le début du mois de juillet, nous avons alerté sur les affectations à l'année à venir afin que les TZR rattachés sur des établissements susceptibles de compter des collègues « absents » ne soient pas placés sur d'autres établissements scolaires.

Dès la commission du 21 juillet, le SNEP-FSU a réaffirmé la nécessité d'un véritable dialogue social qui ne semble plus être à l'ordre du jour : un dialogue de sourd semble s'installer ! Est-ce ainsi que va se traduire l'élection de M. Macron dans nos rapports que nous avons avec le rectorat ?

On ne peut d'ailleurs pas dire que ce jour de mi juillet, au cœur des vacances scolaires, les services du rectorat aient affiché un grand respect de la représentation syndicale. Pour preuve, c'est à 9h15 (alors que 3 collègues commissaires paritaires se sont déplacés, venant parfois de loin), que la DPE nous informait qu'en EPS et quelques autres disciplines, nous ne traiterions pas des affectations, mais qu'ils nous enverraient par mail leurs décisions d'affectations. Notre incompréhension initiale a rapidement fait place à de la colère :

Comment peut-on convoquer des représentants du personnel pour rien ?

Comment, à l'heure de l'information en temps réel, ne peut-on pas nous prévenir en amont ?

Comment peut-on affecter des TZR de manière unilatérale le 21 juillet sans tenir compte des éléments de terrain en possession du SNEP-FSU ?

Comment peut-on refuser, fin août, la révision des affectations des collègues du 21 juillet alors que des erreurs flagrantes ont été repérées par nos soins ?

Le dialogue social ne peut pas être à sens unique, car le SNEP a continué malgré tout son travail de relais des problèmes de terrain. Nous n'avons eu aucune réponse écrite ou orale à tous les problèmes de remplacements, d'affectations, de BMP incompatibles, d'absence de forfait UNSS depuis le 1^{er} septembre.

Pas moins d'une trentaine de problèmes ont été relayés par le SNEP-FSU auprès de l'administration et de nos IPR dans tous les départements. Nous sommes heureux d'apprendre par nos collègues que certaines situations ubuesques semblent être réglées grâce notre intervention, mais aussi à celle conjointe de nos IPR. Cependant, en Haute Garonne, en Aveyron, dans le Lot, dans le Tarn et dans le Tarn et Garonne, il subsiste d'énormes difficultés et parfois des postes à plein temps à pourvoir (Millau, Villefranche de Lauragais, Labruguière, G. Sand à Toulouse, Montauban...)

Toutes ces établissements restent à ce jour sans enseignant d'EPS, alors même que certains collègues TZR sont d'accord pour prendre en charge ces remplacements. Que devons nous penser de cette gestion calamiteuse des moyens de remplacement de la part des services du rectorat ? Que devons nous penser du refus du rectorat d'affecter des collègues contractuels sur des départements où il n'y a plus de TZR disponibles ?

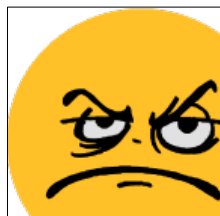
Nous aimerions pouvoir répondre à ces questions, mais pour l'instant, le rectorat est aux abonnés absents !

Nous refusons de jeter l'opprobre sur nos collègues gestionnaires en charge des affectations des remplaçants, mais nous demandons plus que jamais la restauration de groupes de travail fin août et début septembre afin que notre expertise de terrain soit enfin reconnue et serve à la diminution d'erreurs grotesques.

Le constat est simple, si le rectorat ne répondait que rarement aux collègues ces dernières années, c'est bien la 1^{ère} année que le rectorat ne veut plus nous répondre ...

De là à en déduire que la fin du paritarisme est « en marche », il y a un pas que nous combattons bec et ongles avec, nous l'espérons, le soutien de toute la profession.

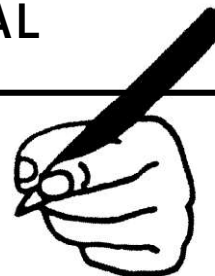
Pascal MARTIN,





**ADHERER, c'est renforcer l'outil syndical qu'est le SNEP.
C'est aussi le premier acte militant et ne pas rester seul dans une
société de plus en plus individualiste.
ET SI VOUS DÉCIDIEZ DE REJOINDRE LE SNEP ?
ENVOYEZ VOTRE COTISATION
A VOTRE TRESORIER DEPARTEMENTAL**

LES TRÉSORIERES DÉPARTEMENTAUX



09 - Jérôme BADET	18 hameau de Danis	09700 SAVERDUN
12 - Line BARES Rés. Le Sud Appt D12 5 chemin de la corniche		12000 RODEZ
31 - Yannick MONTAGNAC	2 Impasse des Corbières	31830 PLAISANCE du TOUCH
32 - Cathy COIGNUS	14 rue de Marrens	32300 MIRANDE
46 - Hélène BOGUET	1158 Av. du château de Castelnau	46130 BRETENOUX
65 - Séverine SANCHOU	26 rue de Bordeu	64260 IZESTE
81 - Sylvette LONGHI	48 Bd Léon Bourgeois Appt 307	81100 CASTRES
82 - Sylvain GILMER	36 Chemin de l'Hermitage	81800 RABASTENS

CITATION À MÉDITER



Thierry Alberti

« Les pires censeurs sont ceux qui osent réprimer les idées et font taire les contestations. »

Michael MOORE (7 mai 2004)





STAGIAIRES

« Le SNEP toujours présent »

Comme chaque année, une équipe de militants SNEP était présente lors de la journée d'accueil des stagiaires, journée qui a eu lieu cette année le mardi 29 août, et pour la seconde fois consécutive à Tournefeuille.

Sur les 43 stagiaires que compte notre académie (37 CAPEPS Externe, 1 CAPEPS Interne, 1 AGREG Externe, 4 AGREG Interne) plus d'une trentaine nous ont croisé à cette occasion. Ce premier contact, outre le fait qu'il nous permet de leur offrir quelques informations et une plaquette que tout le monde nous envie, nous donne la possibilité de vérifier que leurs affectations correspondent bien à celles communiquées par le rectorat. Cette rencontre nous permet également de récupérer leurs coordonnées personnelles, pour celles et ceux qui le souhaitent, afin de pouvoir leur adresser d'autres informations durant leur année de stage. Parmi celles-ci figureront bien entendu une invitation à notre stage mutation inter académique, moment crucial et nécessaire pour celles et ceux qui devront obligatoirement participer à ce mouvement.

Autre stage à destination de nos jeunes collègues, celui portant sur la manière d'aborder des activités telles le volley-ball ou la lutte, stage animé traditionnellement par deux collègues de Puylaurens (81), Pierre CHABBERT et marc PICOT.

Bien entendu, les autres stages organisés par le SNEP, qu'ils portent sur la didactique d'une APSA ou non, leur sont ouverts. Le droit syndical permettant de suivre 12 jours de formation syndicale par an, espérons qu'ils ne boudent pas ce droit tant que celui-ci existe.

En dehors de cette journée d'accueil, et suite aux décisions prises lors de notre Conseil Académique en juin, nos stagiaires pourront également rencontrer un représentant du SNEP sur leur lieu de formation. C'est Maxime ESPOUNE, responsable académique des stages didactiques SNEP, qui, avec l'aide d'une ou d'un autre militant, assurera une permanence par mois à l'ESPE de Toulouse. Toutes les questions pourront être abordées lors de ces permanences qui, espérons le, éclaireront nos jeunes collègues à la fois sur leur métier, leur carrière, mais aussi sur le rôle que tient notre organisation syndicale dans le développement de notre discipline, ce qui, par les temps qui courent, n'est pas une mince affaire.

André CASTELLAN



Frais de déplacement

Seuls les stagiaires qui n'habitent pas et n'exercent pas dans la commune de l'EPSE (Toulouse), ou dans les communes limitrophes, peuvent percevoir des frais de déplacement.

2 modalités existent:

1. Soit une prime de 1000 € versée en 10 mois (ce mode là est automatique, aucune démarche administrative n'est à entreprendre). Il vous faudra simplement vérifier sur votre bulletin de salaire que cette prime apparaît bien. Sa mise en route ne se déclenche qu'après quelques mois d'exercice (Novembre, Décembre, voire Janvier). Si votre situation ouvre droit à cette prime et que vous ne la percevez pas, n'hésitez pas à nous contacter.
2. Soit le remboursement des frais en fonction du nombre de jours travaillés et de la distance du lieu de travail ou domicile par rapport à l'ESPE (ce mode là doit être demandé par courrier au rectorat pour être déclenché. Voir avec le secrétariat de son établissement). Vos délais et les pièces justificatives à fournir, nous estimons qu'en dessous de 150 kms il n'est pas intéressant d'opter pour cette option.

Maxime ESPOUNE





STAGES « MUTATION »

« Quelques dates à retenir »

Malgré nos demandes répétées d'un mouvement national à un tour, les mutations se dérouleront encore cette année en deux phases. Le bulletin officiel régissant les règles du mouvement inter-académique n'est pas encore paru, mais il se peut qu'il n'y ait pas de grands bouleversements. En revanche les règles concernant le mouvement intra-académique risquent quant à elles de fortement évoluer. Nous ne pouvons qu'encourager tout demandeur de mutation dans l'académie à s'inscrire aux stages du mois de mars. Le jeudi 29 Mars sera réservé aux collègues déjà dans l'académie, alors que le vendredi 30 sera consacré aux nouveaux entrants.

Les demandes sont toujours à adresser à la Rectrice via votre chef d'établissement (modèle ci-dessous), mais n'oubliez pas d'informer le SNEP de votre demande.

STAGES	DATES	LIEUX	ANIMATEURS
Mutation INTER	Vendredi 24 Novembre 2017	SNEP TOULOUSE	Commissaires Paritaires
Mutation INTRA	Jeudi 29 Mars 2017		
Mutation INTRA	Vendredi 30 Mars 2017 (Entrants)		

MODELE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE (A RECOPIER MANUELLEMENT)

Nom - Prénom

Grade et fonction

Etablissement ou service

A Madame la Rectrice

s/c de

Conformément aux dispositions prévues :

à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires

à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé

du : au

pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à :

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 06.01.2000).

A..... leSignature :

Demande à envoyer à la Rectrice (ou au directeur de service) PAR VOIE HIERARCHIQUE

r CE CONGE EST DE DROIT r

- Il ne peut pas être comptabilisé au même titre que les autorisations d'absence.
- Votre chef d'établissement ne peut pas émettre un avis défavorable et doit transmettre votre demande à la Rectrice (veillez à ce qu'il le fasse).

- Respectez les délais : demande faite à la Rectrice au plus tard 1 mois avant le stage.

"A défaut de réponse expresse (de la Rectrice) au plus tard le 15ème jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé" (Art.3 du décret n°84.474 du 15 juin 1984)

Si vous avez des doutes sur votre participation, posez votre demande, il sera temps d'annuler par la suite.

- N'OUBLIEZ PAS D'ENVOYER VOTRE INSCRIPTION AU SNEP : des stages ont été annulés vu le nombre insuffisant de participants alors que des collègues avaient omis de prévenir le SNEP.

- Les attestations de présence demandées par l'administration vous seront remises à l'issue du stage.

- HORS DÉLAIS, PAS D'AUTOCENSURE, faites tout de même la démarche. Dans ce cas, envoyez en plus de la voie hiérarchique une copie de votre demande de congé directement au rectorat avec la mention : "copie transmise directement vu l'urgence, original suit par voie hiérarchique". Faites de même si vous pensez que votre chef d'établissement risque de faire "traîner" la transmission.





EQUIPEMENTS

« Un dossier à suivre de près ! »

La Région OCCITANIE (partie Midi Pyrénées) et le Conseil Départemental de la Haute Garonne annoncent dans la presse des créations d'établissements scolaires.

Pour les lycées : PIBRAC qui a ouvert à cette rentrée, GRAGNAGUE (ouverture souhaitée pour 2021), CAZERES (ouverture en 2020), MONTECH (ouverture en 2018).

Pour les collèges : ESCALQUENS (ouverture en 2019), BEAUZELLE (ouverture en 2021), CINTEGABELLE (ouverture en 2021), MURET ouverture en 2021.

Le SNEP académique a renouvelé sa demande de réponses aux questions concernant l'EPS, le Sport Scolaire et les installations sportives pour les lycéens posées le 23 mars 2017 à Monsieur CHIBLI, Vice Président de Région en charge de l'Education (voir courriers sur le site).

Nous sommes en train de faire la même démarche avec le Conseil Général de la Haute Garonne et les Communautés de Communes qui devraient être parties prenantes des projets que les mairies ne peuvent assumer toutes seules.

Le SNEP Académique participera au stage national EQUIPEMENTS qui sera décliné dans les départements de façon à reprendre ce dossier qui ne permet pas, dans de nombreux établissements, un enseignement de l'éducation physique dans des conditions optimales.

Nous souhaitons redynamiser la lutte pour des installations de qualité !

Ne nous contentons pas d'un minimum, exigeons le maximum pour la reconnaissance de notre métier, la pratique de nos élèves et des citoyens qui méritent mieux que ce qui est fait!

Claude BOYALS et Jean-Paul POITOU

AVEYRON

« Le SNEP 12 rencontre le DASEN »

Comme dans de nombreux départements de l'académie, l'Aveyron n'échappe pas au manque de TZR EPS en cette rentrée 2017.

Conséquence désastreuse, des élèves du collège et du lycée de Millau se retrouvent sans EPS depuis le début du mois de septembre. Pourtant cette situation aurait pu être évitée, le SNEP Aveyron ayant signalé, dès le mois de juin, de nombreux remplacements à venir (congé de formation, demande de disponibilité, congé maladie). Mais lorsque l'administration ne veut pas entendre ...

Ayant demandé à être reçus pour évoquer plusieurs thématiques dont celle du remplacement en Aveyron, nous avons pu nous exprimer le 14 septembre face à M. CAMBE, DASEN de notre département. Malheureusement, nous n'avons pas réussi à obtenir l'assurance d'une évolution positive de cette situation, l'affectation des TZR sur des postes non pourvus n'étant pas de son ressort, mais de celui du Rectorat.

Notre courrier, envoyé à nos IA-IPR étant resté sans réponse, la situation à Millau n'a pas évolué à ce jour et demeure plus que préoccupante.

En plus du non respect de l'obligation d'enseignement de l'EPS dans les établissements scolaires, cette absence de personnel met en difficulté les collègues sur le terrain.

Le SNEP 12 va donc continuer à œuvrer pour que les enseignants puissent retrouver des conditions d'enseignement sereines, et les élèves, les cours d'EPS qui leur sont dus.

Affaire à suivre....

Céline PETIT





ORGANIGRAMME SNEP REGIONAL

CO-SECRETAIRES ACADEMIQUES

Claude BOYALS 06 89 41 45 21	André CASTELLAN 06 15 28 40 59		Pascal MARTIN 07 81 97 71 90	Jean-Paul POITOU 06 95 24 78 43
RESPONSABLES SYNDICALISATION	Jean-Luc GAUBERT (81,82,46,12) 06 72 39 63 39	Jean-Luc SENAT (09,31,32,65) 06 10 66 17 11	TRESORIER ACADEMIQUE	Jérôme BADET 06 07 03 44 98

PERMANENCES

Le mardi 9h à 18h 30
Le jeudi 9h à 18h 30
Contactez-nous par mail ou
téléphone, laissez un message sur le répondeur

COORDONNEES DU SNEP TOULOUSE

2 Avenue Jean Rieux
31500 TOULOUSE
Tel : 05 61 80 95 04
Adresse e-mail : s3-toulouse@snepfusu.net

DPT	SECRETAIRES DEPARTEMENTAUX	ADRESSE	TELEPHONE	MAIL
09	CHARTIER Corinne	15 rue du Pas du Laurier 09100 PAMIERS	06 37 42 41 83	cocobelle1972@gmail.com
12	PETIT Céline	19 avenue des Causses 12520 AGUESSAC	06 75 51 29 66	petit.tesini@laposte.net
31	MARTIN Pascal	Quartier Lazières 31290 VIEILLEVIGNE	07 81 97 71 90	pascal.eps@club-internet.fr ou s2-31@snepfusu.net
32	GOIRAND Philippe	1 rue Sainte Marie 32360 JEGUN	06 09 09 08 59	s2-32@snepfusu.net
46	FOLTZER Laure	Pied de la Croix LE BOURG 46600 CUZANCE	0672 71 58 74	laure.foltzer@ac-toulouse.fr
65	CAHUE-MERCIER Fabrice	6 bis chemin d'Azereix 65000 TARBES	06 79 68 39 30	f.cm065@gmail.com
81	CASTELLAN André	5 Rue du Tarn 81150 CASTELNAU de LEVIS	06 15 28 40 59	andre.castellan@free.fr
82	POITOU Jean-Paul	FSU 23 Grand Rue Sapiac 82000 MONTAUBAN	06 95 24 78 43	s2-82@snepfusu.net

EN DEHORS DES BULLETINS REGIONAUX, PENSEZ A CONSULTER LE SITE DU SNEP ACADEMIQUE

